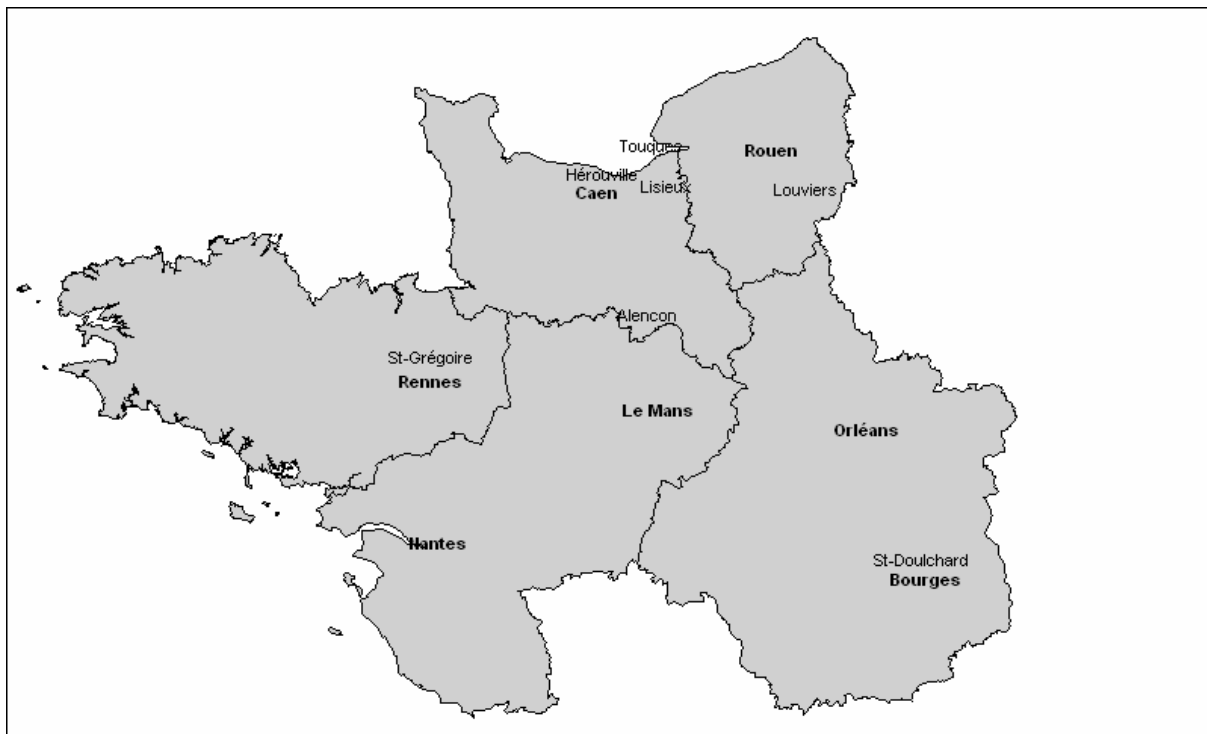


# FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME



## REGLEMENT / ORGANISATION

### ZONE NORD OUEST (AU 27/11/2007)



### SAISON 2007/2008

- Basse Normandie
- Bretagne
- Centre
- Haute Normandie
- Pays de Loire

## CONTACTS LIGUES

-----  
**Présidente de la commission de la Zone N/O : Mme MC. HOLLANDE**  
**Coordonnateur de la Zone N/O : Maître P. QUIVRIN**  
 -----

### LIGUE DE BASSE NORMANDIE

**Président :** Mme Chantal LE MAILLIER

Domicile: 11. rue des Mésanges – 14280 St Contest  
 ☎ : 02 31 44 56 12 **Port :**

Ligue: Maison polyvalente  
 1018, Quartier Grand Parc 14200 Hérouville St Clair  
 ☎ / fax : 02 31 47 48 22 **E Mail :** [escrime@mda.hsc.fr](mailto:escrime@mda.hsc.fr)  
**Site:** <http://www.escrime-lbn.fr/>

**Conseiller Technique Sportif :** Maître Patrick QUIVRIN

Domicile: 22, Boulevard Maritime 14150 Ouistreham Riva Bella  
**Port :** 06 13 50 72 15 **E mail :** [escrime@mda.hsc.fr](mailto:escrime@mda.hsc.fr)  
[patrick.quivrin.jeunesse-sports@orange.fr](mailto:patrick.quivrin.jeunesse-sports@orange.fr)

### LIGUE DE BRETAGNE

**Président :** Philippe RENNEVILLE

Domicile: 17 , place du Maréchal JUIN - 35000 RENNES  
 ☎ : 02 99 30 21 70 **Port :** fax : 02 99 30 21 70  
**E Mail :** [prenneville@aol.com](mailto:prenneville@aol.com)

Ligue : Ligue d'escrime de Bretagne  
 Maison des Sports, secrétariat escrime  
 13 bis, Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX  
 ☎ / fax : 02 23 48 68 52 **E mail :** [escrimeb@club-internet.fr](mailto:escrimeb@club-internet.fr)

**Conseiller Technique Sportif :** Maître Jacques BARO

Domicile: 23, rue du Professeur Perrin 56100 Lorient  
 ☎ / fax : 02 97 64 54 89 **E mail :** [ctr.jacques.baro@wanadoo.fr](mailto:ctr.jacques.baro@wanadoo.fr)

**LIGUE DE HAUTE NORMANDIE****Président : Olivier ISTIN**

Domicile: 24, rue des Grands Carreaux 27400 Louviers  
 ☎ : 02 32 40 36 42 **Port** : 06 08 95 44 51  
**E mail** : [olivier.istin@wanadoo.fr](mailto:olivier.istin@wanadoo.fr)  
**Site**: [www.haute-normandie.com](http://www.haute-normandie.com)

**Responsables Technique** **Fleuret** : Maître NAVARRE Jérôme **Port** : 02 35 73 01 45  
**Epée** : Maître CORUBLE Nicolas **Port** : 06 18 51 00 42  
**Sabre** : Maître CORLOSQUET Jean Marie **Port** : 06 86 11 33 30

**LIGUE DU CENTRE****Président : Yannick le Cleac'h**

Domicile:  
 ☎ : **Port** : 06 83 33 83 45  
**E mail** : [yannick.lecleach@wanadoo.fr](mailto:yannick.lecleach@wanadoo.fr)

Ligue : Ligue Escrime Centre  
 1240, rue de la Bergeresse 45160 Olivet  
 Site : <http://www.escrime-centre.fr/>  
 ☎ 02 38 49 88 72 **fax** : 02 38 49 88 72  
**E mail** : [escrime.centre@wanadoo.fr](mailto:escrime.centre@wanadoo.fr)

**Conseiller Technique Sportif : Maître Benoît GERMAIN**

Domicile : 71. rue de Scellerie – 37000 - Tours  
**Port** : 06 32 64 31 21 ☎ / **fax** :  
**E mail** : [escrime.centre@wanadoo.fr](mailto:escrime.centre@wanadoo.fr)  
[benoit.germain@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:benoit.germain@jeunesse-sports.gouv.fr)

**LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE****Président : Mme Hollande Marie Christine**

Domicile: 27. Route de Joué l'Abbé – 72460 – Savigné l'Evêque  
 ☎ : 02 43 25 99 90 **Port** :  
**E mail** : [presidente@escrime-pdl.org](mailto:presidente@escrime-pdl.org)  
[mc.hollande@wanadoo.fr](mailto:mc.hollande@wanadoo.fr)

**Ligue** : [www.escrime-pdl.org](http://www.escrime-pdl.org)

**Assistant Technique Sportif : Maître Bodet Luc**

Domicile:  
 ☎ : **Port** : 06 81 15 15 07  
**E mail**: [ctr@escrime-pdl.org](mailto:ctr@escrime-pdl.org)

## **CAHIER DES CHARGES DES ZONES**

### **Préambule**

L'ensemble des présidents de ligues a souhaité avoir à sa disposition un document commun à l'ensemble des zones géographiques permettant de réglementer la vie sportive fédérale à l'échelon local.

Ce cahier des charges reprend les initiatives identifiées localement suivant les objectifs de développement, de formation, d'animation et de prévention déterminés par la Fédération Française d'Escrime.

Chaque zone aura à définir ses actions en accords avec les directives fédérales et son cadre réglementaire.

### **Fonctionnement des zones**

Le découpage des zones s'applique pour tous les objectifs cités en préambule se déclinant en actions par :

- L'élaboration d'épreuves de « National 2 » étapes de qualification aux circuits de « National 1 » cadets et juniors, et épreuves qualificatives pour les championnats de France de « National 2 ».
- La mutualisation de moyens techniques, humains et matériels visant à la réalisation des actions choisies,
- L'organisation des actions de formation à destination des licenciés de la FFE, des enseignants, des brevetés d'états, des arbitres et des bénévoles, avec la mise en place d'une équipe technique de zone (stages communs, rencontres, assises régionales, ....)
- La participation financière des ligues de la zone Nord ouest pour la saison 2007/2008, s'élève à 0.05 € par licencié, calculée sur la saison 2006/2007 .

Les ligues de ce territoire s'engagent à respecter et faire respecter ce cahier des charges entériné le.....  
.... par la commission de la Zone.

**Voir également le cahier des charges des épreuves fédérales, circuits et championnats de France : Cadets, juniors, Seniors**

**Règlement sportif fédéral  
DTN version du 03/09/2007  
Chapitre G**

## EVOLUTION DES CATEGORIES D'AGE

Les catégories d'âge sont calculées en tenant compte de la saison sportive fédérale, calquée sur l'année scolaire (sauf en vétérans). Elle débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août.

		<b>2007/2008</b>	<b>2008/2009</b>	<b>2009/2010</b>
<b>VETERANS</b>	3	<= 09/1948	<= 09/1949	<= 09/1950
	2	09/1948 à 08/1958	09/1949 à 08/1959	09/1950 à 08/1960
	1	09/1958 à 12/1968	09/1959 à 12/1969	09/1960 à 12/1970
<b>SENIORS</b>		<= 1987	<= 1988	<= 1989
<b>JUNIORS</b>	3	1988	1989	1990
	2	1989	1990	1991
	1	1990	1991	1992
<b>CADETS</b>	2	1991	1992	1993
	1	1992	1993	1994
<b>MINIMES</b>	2	1993	1994	1995
	1	1994	1995	1996
<b>BENJAMINS</b>	2	1995	1996	1997
	1	1996	1997	1998
<b>PUPILLES</b>	2	1997	1998	1999
	1	1998	1999	2000
<b>POUSSINS</b>	3	1999	2000	2001
	2	2000	2001	2002
	1	2001	2002	2003
<b>MOUSTIQUES</b>		2002 et après	2003 et après	2004 et après

## HORIZON 2012 MINIMES

### PRESENTATION DES ZONES TERRITORIALES

<b>Zone Ile de France</b>	<b>Paris, Versailles, Créteil</b>
<b>Zone Nord ouest</b>	<b>Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Pays de Loire</b>
<b>Zone Nord Est</b>	<b>Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Lorraine</b>
<b>Zone Sud Est</b>	<b>Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Provence, Côte d'Azur, Corse</b>
<b>Zone Sud Ouest</b>	<b>Aquitaine, Limousin, Poitou Charente, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées</b>

#### CADRES TECHNIQUES RESPONSABLE D'UNE ZONE : ¼ de finale de la fête des jeunes

<b>Zone Ile de France</b>	<b>Maître Wittmer Fabrice</b>
<b>Zone Nord Ouest</b>	<b>Maître Quivrin Patrick</b>
<b>Zone Nord Est</b>	<b>Maître Marpeaux Michel</b>
<b>Zone Sud Est</b>	<b>Maître Tabarant Gilles</b>
<b>Zone Sud Ouest</b>	<b>Maître Parade Jean Philippe</b>

## I - COMPOSITION DE LA COMMISSION

**Cette commission doit impérativement fonctionner selon les statuts fédéraux en vigueur, et en respect avec le règlement intérieur fédéral.**

Cette commission est composée du Président et des Cadres Techniques de chacune des ligues :

<b>Ligues</b>	<b>Noms</b>	<b>Prénoms</b>	<b>Qualités</b>
Basse Normandie	LE MAILLIER	Chantal	Présidente de ligue
	QUIVRIN	Patrick	CTS
Haute Normandie	ISTIN	Olivier	Président de ligue
	QUIVRIN CORLOSQUET	Patrick Jean Marie	CTS ATR
Pays de la Loire	HOLLANDE	Marie Christine	Présidente de ligue
	BODET	Luc	ATR
Centre	LE CLEAC'H	Yannick	Président de ligue
	GERMAIN	Benoît	CTS
Bretagne	RENNEVILLE	Pierre	Président de Ligue
	BARO	Jacques	CTS

Elle nomme, pour une durée déterminée par la commission, un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission.

Pour la saison 2007-2008, Mme Hollande MC, présidente de la ligue des Pays de la Loire, assumera la présidence de la commission de zone.

La coordination technique est assurée par le Maître Quivrin, CTS de la ligue Basse Normandie

Sous le contrôle de la Commission de Zone, chaque Ligue organise des épreuves par arme et par catégorie.

**Les décisions sont prises par vote, décidé par chacun des présidents(tes) de ligue composant la zone Nord ouest. (5 ligues, 1 président(te) de ligue = 1 voix)**

**Les Conseillers Techniques Régionaux participent aux réunions de la commission de zone.**

**Ils interviennent en tant qu'experts de la discipline avec voix consultative.**

# FILIERE HORIZON 2012

Horizon 2012  
Fête des Jeunes

L'opération Horizon 2012, mise en place par la Direction Technique Nationale a pour but de structurer la population minime.

## DECOUPAGE DES ZONES

### Présentation des zones territoriales:

Zone Ile De France	Paris, Versailles, Créteil
Zone Nord Ouest	Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Pays de Loire
Zone Nord Est	Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Lorraine
Zone Sud Est	Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Provence, Côte d'Azur, Corse
Zone Sud Ouest	Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées

### Cadres Techniques responsables d'une zone : 1/4 de finale de la fête des jeunes

ZONE IDF	Maître Fabrice WITTMER
ZONE NO	Maître Patrick QUIVRIN
ZONE NE	Maître Michel MARPEAUX
ZONE SE	Maître Gilles TABARANT
ZONE SO	Maître Jean Philippe PARADE

### Répartition des zones territoriales sur l'épreuve Interzone : 1/2 finales de la fête des jeunes

Grand Ouest (GO)	Zone Nord Ouest (NO) : Me Patrick QUIVRIN
	Zone Sud Ouest (SO) : Me Jean Philippe PARADE
	Ligue de Versailles : Me Patrick CHAUVIN
Grand Est (GE)	Zone Nord Est (NE) : Me Michel MARPEAUX
	Zone Sud Est (SE) : Me Gilles TABARANT
	Ligue de Paris : Me Fabrice WITTMER
	Ligue de Créteil : Me Bruno BOSCHERIE

## Carte des Zones

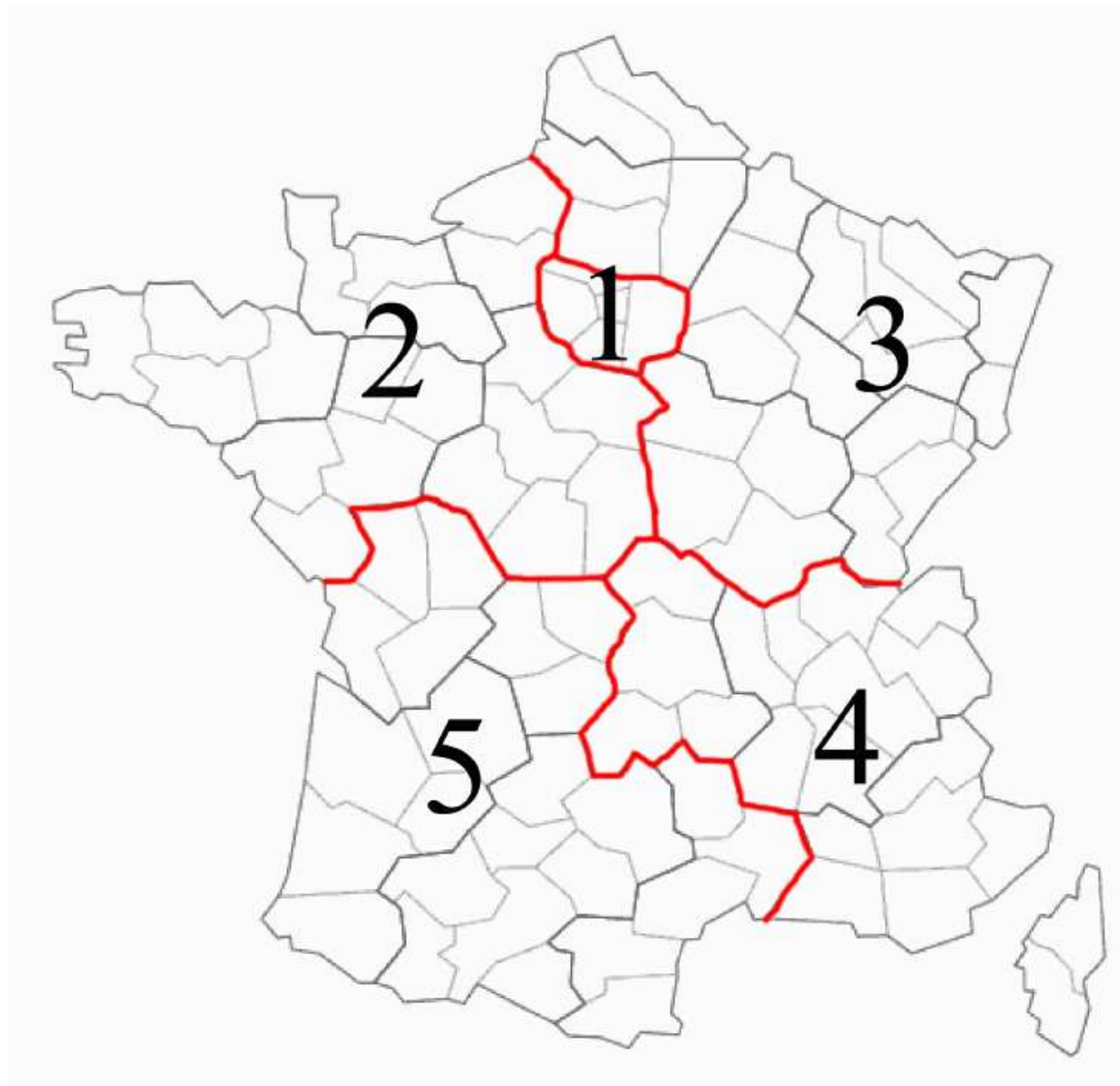
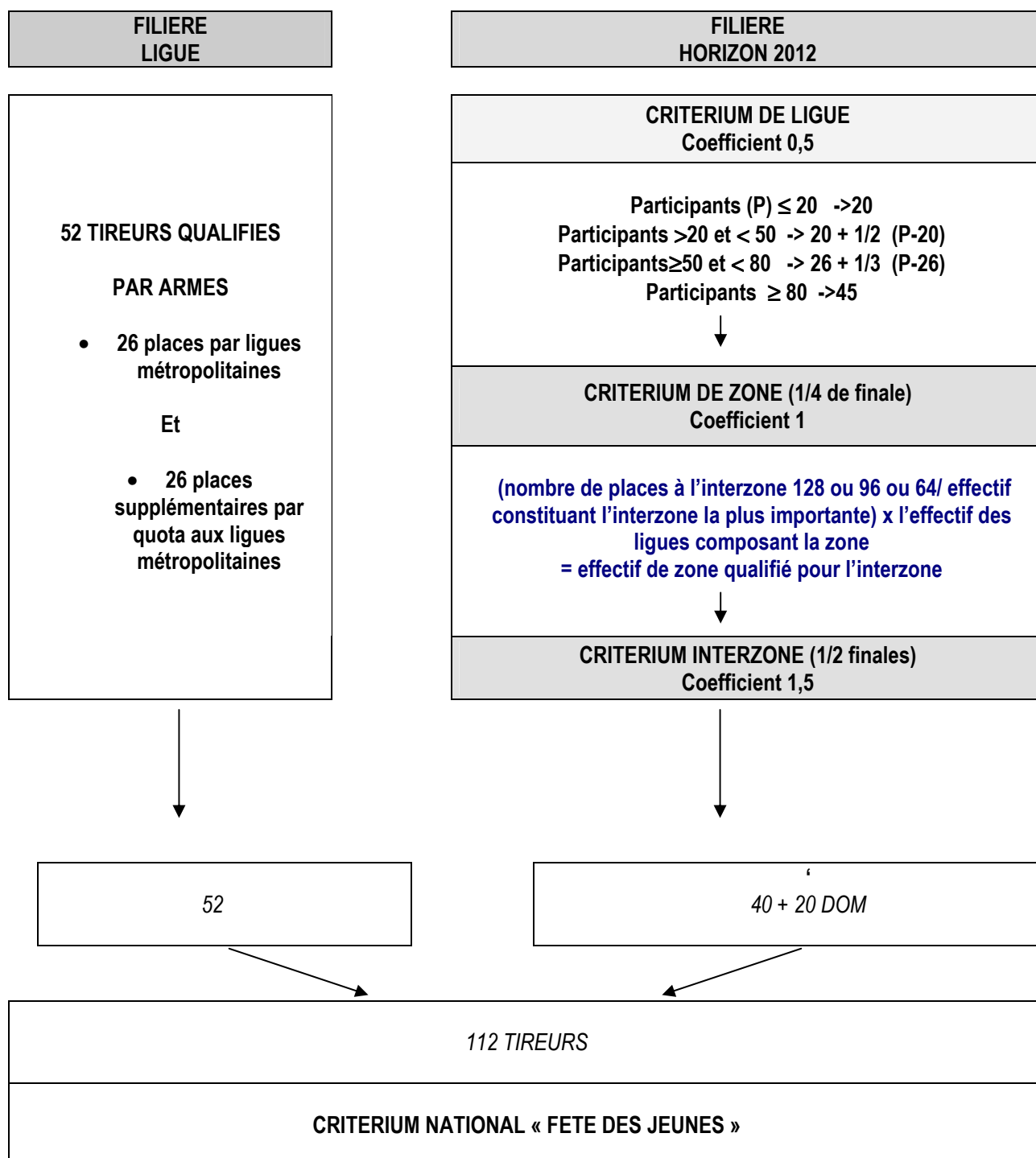


Schéma de déroulement d'HORIZON 2012



## Filière Horizon 2012

- 6 armes
- Epreuves ouvertes aux licenciés FFE possédant et portant le blason bleu et ayant été licenciés l'année précédente. (le contrôle sera effectué par les Ligues).

### Filière Horizon 2012

L'épreuve de ligue : phase de brassage régional.

Le coefficient de force attribué à cette épreuve est de 0,5.

L'épreuve de zone « ¼ de finale » de la Fête des jeunes : Chaque ligue peut engager dans chaque arme à l'épreuve de zone le nombre de tireurs suivant :

- Participants à l'épreuve de ligue  $\leq 20$  : 20 tireurs autorisés à participer à la zone.
- Participants à l'épreuve de ligue  $> 20$  et  $< 50$  : 20 tireurs + 1/2 de la différence entre l'effectif de ligue et 20
- Participants à l'épreuve de ligue  $\geq 50$  et  $< 80$  : 26 tireurs + 1/3 de la différence entre l'effectif de ligue et 26
- Participants à l'épreuve de ligue  $\geq 80$  : 45 tireurs

Le coefficient de force attribué à cette épreuve est de 1.

L'épreuve Interzone « ½ finales » de la fête des jeunes: Chaque zone peut engager dans chaque arme à l'épreuve interzone le nombre de tireurs calculé sur l'effectif présent à l'épreuve de ligue de la saison en cours, suivant:

- (nombre de place à l'interzone selon l'arme /effectif total de l'interzone la plus importante en nombre dans l'arme) x total des effectifs de ligue composant la zone = nombre de tireurs qualifiés par zone pour l'épreuve interzone

Effectifs maxima de l'épreuve « interzone » par arme :

- EHM / FHM = 128 tireurs,
- EDM / FDM/ SHM = 96 tireurs,
- SDM = 64 tireurs,

Le coefficient de force attribué à cette épreuve est de 1,5.

NB : à l'issue de l'épreuve de la zone IDF, les tireurs des ligues de Versailles, de Paris et de Créteil seront reclassés considérant, d'une part, la ligue de Versailles comme une zone et d'autre part, les ligues de Paris et de Créteil réunies comme une autre zone.

### Formule

**Des épreuves : Formule pour les épreuves de ligues et de zone : libre selon les effectifs rencontrés**

### **Des matchs :**

En poule : matchs en 5 touches, 3 minutes,

En élimination directe : matchs en 10 touches, en 2 reprises de 3 minutes.

Dans les 2 cas, s'il y a égalité à la fin du temps réglementaire : cf. Règlement International

### Engagements

Les engagements sont à effectuer avant le jeudi (minuit) précédant l'épreuve.

- Pour l'épreuve de ¼ de finale (épreuve de zone) : la ligue engage ses tireurs en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- Pour l'épreuve des ½ finales (épreuve interzones) : la zone engage ses tireurs en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- Pour la Fête des Jeunes : la ligue engage ses tireurs et ses équipes en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;

**NB : la note d'organisation de la « Fête des Jeunes » sera diffusée auprès des ligues, au plus tard, deux mois avant l'épreuve.**

#### Qualification hors quotas

Lors d'une mutation d'un tireur qualifié d'une ligue vers une autre, ce tireur bénéficie d'une qualification hors quotas pour l'épreuve suivante. Applicable uniquement de l'épreuve de ligue à l'épreuve de zone et de l'épreuve de zone à l'épreuve l'interzone (hors qualification « Fêtes des jeunes »).

#### Classement national minimales

**L'établissement du Classement National est effectué en attribuant aux épreuves individuelles les coefficients suivants. Il est arrêté après la Fête des Jeunes.**

- Critérium de ligue : coef. 0,5
- ¼ de finale de la fête des jeunes : coef. 1
- ½ finale de la fête des jeunes : coef. 1,5
- Fête des jeunes : coef. 2

**Pour les tireurs des DOM, le calcul des points s'effectue sur trois épreuves de la manière suivante :**

#### Antille / Guyane :

- **Le critérium de ligue est comptabilisé comme une épreuve de ¼ de finale et affectée du coefficient 1 ;**
- **L'épreuve de ¼ de finale (épreuve de zone) est comptabilisée comme l'épreuve de ½ finales de la Fête des jeunes et affectée du coefficient 1,5.**
- **La Fête des Jeunes est comptabilisée normalement (coef.2)**

#### Nouvelle Calédonie + Réunion :

- **Le critérium de ligue est comptabilisé comme l'épreuve de ligue et affectée du coefficient 1 ;**
- **La deuxième épreuve de ligue est comptabilisée comme l'épreuve de ¼ finale de la Fête des jeunes (épreuve de zone) et affectée du coefficient 1,5.**
- **La Fête des Jeunes est comptabilisée normalement (coef.2)**

#### Calcul des points :

Nombre de points marqués par un tireur X

$$X = F \times 100 \times \frac{(1,01 - \log P)}{\log N}$$

P = place du tireur

N = nombre de participants

F = coefficient du critérium

#### Stage Horizon 2012

- Pour les Athlètes :

A l'issue de la Fête des Jeunes, 20 tireurs seront sélectionnés à chaque arme pour le stage d'athlètes Minimes.

- Pour les Arbitres :

A l'issue des épreuves des ½ finales du critérium national, les coordonateurs proposeront une liste d'arbitres de niveau régional et de la catégorie « cadet » maximum, par zone, à chaque arme afin de participer au stage « H2012 » de Vichy. Les modalités de participations seront précisées par la CNA en début de saison.

## Fête des jeunes

### Epreuve individuelle

- 6 armes,
- Epreuves ouvertes aux licenciés FFE français possédant et portant le blason bleu et ayant été licenciés l'année précédente. (le contrôle sera effectué par les Ligues)

### Répartition des 112 qualifiés

#### Filière Horizon 2012 : 40 places

- nominativement les 40 premiers tireurs métropolitains du Classement National H2012 actualisé après les ½ finales de la Fête des Jeunes,
- 20 places pour les DOM (à raison de 4 places par DOM)

#### Filière ligue : 52 places

- 26 places à raison d'une place par ligue métropolitaine,
- 26 places réparties par quotas entre les ligues métropolitaines en fonction du nombre de tireurs ayant participé aux épreuves de ligue.

### Qualification hors quota

**Les commissions d'armes ont la possibilité de proposer au directeur technique national, au plus tard 7 jours avant l'épreuve :**

- les demandes de qualification hors quotas argumentées,
- le numéro de série pour la constitution des poules.

### Formule

- De la compétition :
  - 1 tour de poule à 7 ou 6 sans éliminés avec décalage par ligue et par club, en tenant compte du Classement National Horizon 2012 actualisé après les ½ finales de la FDJ.
  - Tableau d'élimination directe de 128 incomplet.
- Des matchs :
  - En poule : matchs en 5 touches, 3 minutes,
  - En élimination directe : matchs en 10 touches en 2 reprises de 3 minutes.
  - Dans les 2 cas, s'il y a égalité à la fin du temps réglementaire : cf. Règlement International

### Epreuve par équipes

- Equipes de Ligue
- Accessible aux licenciés FFE possédant le blason bleu (port du blason obligatoire).
- Composition des équipes : 3 tireurs + 1 remplaçant éventuel.

### Répartition des 32 équipes

- 1 équipe par ligue soit 31
- 1 équipe supplémentaire attribuée à la ligue classée 1<sup>ère</sup> de la Fête des Jeunes de l'année précédente.

## Formule

- Tableau d'élimination directe.
- Relais en 36 touches par équipes de trois, avec éventuellement un remplaçant.
- Trois minutes par manche.

## Constitution des tableaux d'élimination directe

Établi à partir du classement HORIZON 2012 avant la Fête des Jeunes. Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs.

- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort est effectué entre les équipes concernées.
- Décalage par ligue par quart de tableau.

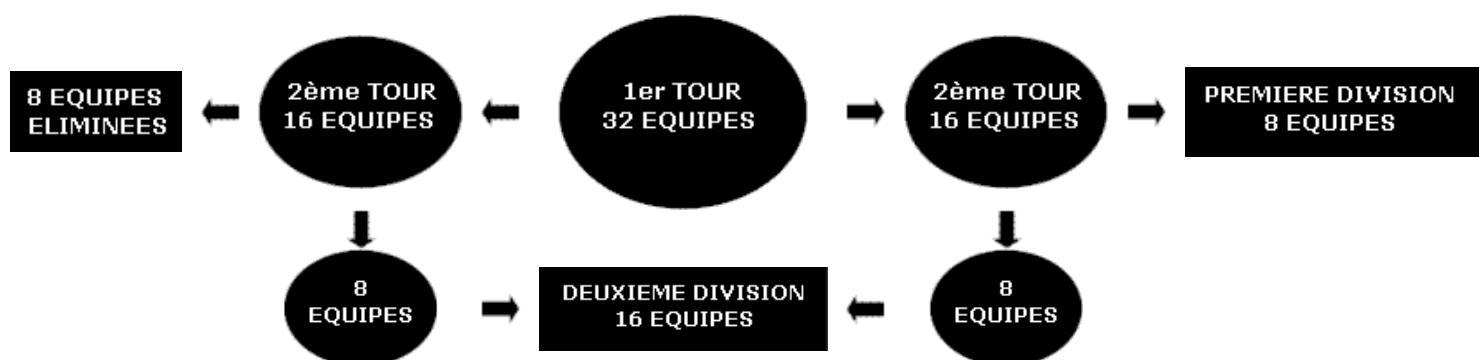
**NB :** En cas d'absence d'une équipe, l'équipe qui devait l'affronter passe au tour suivant.

## Déroulement de l'épreuve :

En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur par abandon.

- 1er tour : Tableau de 32.
- 2ème tour : Tableau direct des 16 vainqueurs (**tableau A**) et tableau des 16 perdants (**tableau B**) avec reclassement des équipes. Les huit équipes éliminées du tableau des vainqueurs (**tableau A**) passent en D2. Les équipes éliminées du tableau des perdants sont classées de 25 à N.
- 3ème tour : Tableau de D1 à 8 équipes et tableau de D2 à 16 équipes.

Afin d'éviter des matchs qui se seraient déjà déroulés, on procédera, le cas échéant, à un décalage des équipes.



## Cahier des charges des épreuves H2012

Les épreuves H2012 sont placées sous la responsabilité d'un Président de Ligue et du Cadre Technique coordonnateur qui doivent communiquer dès que possible à la Fédération Française d'Escrime, les lieux des différentes épreuves H2012 en précisant les armes concernées.

### Organisation

L'organisateur informera au moins 1 mois à l'avance, les ligues concernées en précisant :

- Inscrire l'épreuve de ¼ et/ ou de ½ finale sur le site de la FFE pour les engagements en ligne ;
- le lieu de l'épreuve
- les horaires
- les hôtels à proximité
- la personne chargée de recevoir les engagements avec toutes ses coordonnées

### Directoire Technique

Il est composé de 3 personnes :

- Pour l'épreuve de ligue : le CTS de la Ligue, Le président de Ligue et un représentant de la CRA ou leurs représentants.
- Pour les épreuves ¼ de finales (Zone) et ½ finales (Interzone): le coordonnateur de zone, le président de la zone et un représentant de l'arbitrage d'une des ligues ou leurs représentants.

### Arbitrage

Conformément à la réglementation de l'arbitrage du 23 septembre 06 modifiée, l'arbitrage est placé sous la responsabilité du Président de la Commission Régionale d'Arbitrage de la Ligue organisatrice.

Il doit s'assurer de la présence d'arbitres en nombre suffisant (équivalent au nombre de pistes) pour que la compétition se déroule dans de bonnes conditions.

Il doit prendre contact avec les Présidents des Commissions Régionales d'Arbitrage des Ligues concernées pour compléter son effectif.

Les épreuves H2012 s'inscrivent dans les plans de formation régionale et nationale des jeunes arbitres.

En cas d'absence non justifiée d'un arbitre convoqué, il sera fait application de la décision du Comité Directeur Fédéral du 27 septembre 1997, pénalisant la Ligue de l'arbitre concerné par une amende dont le montant figure au chapitre «Informations Financières».

A l'issue des épreuves des ½ finales de la Fête des jeunes, les coordonnateurs proposeront une liste d'arbitres de niveau régional, à chaque arme afin de participer au stage « H2012 » de Vichy.

### Sécurité médicale

L'organisateur prendra toute disposition pour assurer la sécurité médicale des tireurs, des accompagnateurs et du public. Un médecin sera tenu à disposition du Directoire Technique.

Il sera fait un compte rendu des interventions médicales effectuées lors de l'épreuve.

### Récompenses

L'organisateur devra obligatoirement procéder à la lecture du palmarès avec podium et remise de médailles aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>èmes</sup> ex-æquo.

Il reste libre d'y ajouter d'autres récompenses.

### Gestion informatique

La gestion informatique sera assurée par l'emploi du logiciel EN GARDE, qui nécessite une actualisation annuelle, disponible sur le site Internet de la FFE : [www.escrime-ffe.fr](http://www.escrime-ffe.fr)

**Appellation des fichiers** : A l'issue des compétitions, les fichiers de résultats seront nommés de la façon suivante :

a) Epreuve de ligue :

- ✓ 2 caractères pour identifier la ligue (Provence 01 .... Versailles : 28, etc...)
- ✓ Underscore (trait de soulignement : \_ )
- ✓ 3 lettres pour désigner, l'arme, le sexe, et la catégorie d'âge. (FHM = Fleuret Hommes Minimes)
- ✓ Un point (.)
- ✓ L'extension « fff »

Ce qui soit donner par exemple 18\_ FHM.FFF

b) Epreuve de ¼ de finale

Les deux caractères ligue sont remplacés par le Q de quart et son numéro de zone, soit Q4\_ FHM.FFF

c) Epreuve de ½ finale

Les deux caractères ligue sont remplacés par D de demi-finale et son numéro d'interzone, soit D4\_ FHM.FFF (Grand Ouest : GO/ Grand Est : GE)

Les résultats de la compétition et la composition du Directoire Technique doivent parvenir à la FFE au maximum 48 heures après la date de la compétition, par courrier électronique.

### Informations financières

a) Droits d'engagement :

Les droits d'engagement peuvent être fixés par les ligues organisatrices mais ne peuvent en aucun cas dépasser le montant fixé annuellement (cf. chapitre « Informations Financières »).

**Pour la zone Nord ouest les droits d'engagement s'élèvent à : individuel 8 €, équipe 15 €**

b) Arbitrage (à la charge de l'organisateur) :

Indemnisation et amendes (cf. chapitre « Informations Financières »).

c) Participation de la FFE :

La FFE attribue à chaque organisateur H2012 (1/4 et ½ finale) une somme forfaitaire dont le montant est fixé annuellement (se reporter au chapitre « Informations Financières »).

## EPREUVES CADETS(TES)/JUNIORS ZONE NORD OUEST

**DROIT D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL : 8 €**  
**DROIT D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE : 15 €**

### Formule

#### Pour les épreuves « National 2 » :

- Les formules seront proposées, par les zones, selon les effectifs inscrits à l'épreuve.
- **Toutes les places qualificatives pour l'épreuve de « National 1 » devront être tirées. (selon les quotas déterminés par la FFE)**

1/2 finales et finale sur podium ou piste centrale.

Matches de poules : selon la formule FIE,

Matches d'élimination directe : selon formule FIE.

**6 Arbitrage** : Voir la réglementation de l'arbitrage.

## Circuits nationaux cadets / juniors

### Préambule

Le but des Circuits Nationaux « National 1 » et « National 2 » cadets et juniors est de faire progresser les meilleurs tireurs nationaux de ces deux catégories par la compétition.

Le nombre des participants aux épreuves de « National 1 » est donc limité, afin de rendre homogène le niveau sportif des tireurs, et de favoriser l'organisation d'épreuves de « National 2 » propres à créer une animation dans les ligues et dans les zones.

### Fonctionnement des zones

Le découpage des zones s'applique pour les qualifications aux circuits de « National 1 » cadets et juniors.

Il appartient aux ligues composant chaque zone, de définir ensemble (par l'élaboration d'un cahier des charges proposé par la fédération) les actions portant sur le **développement**, l'**animation** et l'**organisation des épreuves** de « National 2 » permettant de qualifier des tireurs, selon les quotités (quotas) déterminées par la FFE, pour les Circuits de « National 1 » en respect du règlement sportif fédéral en vigueur.

Exception est faite pour les armes telles que le sabre hommes et dames, cadets et juniors, ainsi que le fleuret dames juniors. Il est mis en place, pour ces armes, des épreuves de « National 1 », sans épreuves de « National 2 » préalables.

Cette organisation sportive doit être déterminée avant le début de la saison sportive par les représentants de chacune des ligues composant la zone, et diffusée à chaque club.

Il convient de désigner parmi les Cadres Techniques de la zone, un correspondant chargé de coordonner les sélections et les engagements pour chaque Circuit de « Nationale 1 ».

De même, un des Présidents des Ligues constituant la zone assurera la coordination de l'ensemble.

## QUOTAS CADETS/JUNIORS SAISON 2007/2008

Quotas équipes cadets	Quotas pour les Championnats de France par équipes CADETS						
	FHC	FDC	EHC	EDC	SHC	SDC	
Ile de France	11	8	8	7	8	4	
Nord Ouest	4	7	5	5	4	10	
Nord Est	7	4	7	6	7	5	
Sud Est	6	8	7	7	7	7	
Sud Ouest	4	5	6	7	6	6	
Quotas équipes juniors	Quotas pour les Championnats de France par équipes JUNIORS						
	FHJ	FDJ	EHJ	EDJ	SHJ	SDJ	
Ile de France	12	9	10	10	7	6	
Nord Ouest	5	5	4	5	8	6	
Nord Est	6	4	5	7	6	7	
Sud Est	6	10	7	5	4	8	
Sud Ouest	3	4	6	6	7	6	
Quotas individuels	Quotas pour les circuits nationaux CADETS et JUNIORS						
	FHC	FDC	EHC	EDC	FHJ	EHJ	EDJ
Ile de France	19	18	14	13	23	17	16
Nord Ouest	9	9	8	9	10	10	11
Nord Est	10	11	13	12	9	11	11
Sud Est	13	11	13	14	11	13	10
Sud Ouest	7	9	10	10	6	9	10

## DECOUPAGE DES ZONES

Présentation des zones territoriales:

<b>Zone Ile De France</b>	<b>Paris, Versailles, Créteil</b>
<b>Zone Nord Ouest</b>	<b>Bretagne, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Pays de Loire</b>
<b>Zone Nord Est</b>	<b>Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardenne, Bourgogne, Franche Comté, Alsace, Lorraine</b>
<b>Zone Sud Est</b>	<b>Auvergne, Dauphiné-Savoie, Lyonnais, Provence, Côte d'Azur, Corse</b>
<b>Zone Sud Ouest</b>	<b>Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées</b>

Cadres Techniques responsables d'une zone :

<b>ZONE IDF</b>	<b>Maître Fabrice WITTMER</b>
<b>ZONE NO</b>	<b>Maître Patrick QUIVRIN</b>
<b>ZONE NE</b>	<b>Maître Michel MARPEAUX</b>
<b>ZONE SE</b>	<b>Maître Gilles TABARANT</b>
<b>ZONE SO</b>	<b>Maître Jean Philippe PARADE</b>

## Compétitions du circuit national cadets / juniors

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFE. (Cf. statuts)

Les tireurs dont les fédérations sont sous protocole d'accord avec la Fédération Française d'Escrime, pourront participer, aux épreuves fédérales selon la réglementation statutaire en vigueur (cf art.3.5 et suivant des statuts FFE).

- De 3 à 5 compétitions de « National 1 »,
- **2** Compétitions de « National 2 » à même coefficient de force (coef.0,10),

### 1 Répartition des qualifiés

- Pour les épreuves de « Nationale 1 », **avec quota** :
  - nominativement les 32 premiers du dernier classement national actualisé avant la compétition,
  - **58 tireurs désignés par quota à l'issue de l'épreuve de « National 2 » précédant l'épreuve de « Nationale 1 » ;**
  - **3 places par ligue pour les ligues de la Réunion et de Nouvelle Calédonie, si elles ne sont pas représentées dans les listes ci-dessus ;**
  - **9 places pour l'ensemble des tireurs constitué par les ligues Guadeloupe / Martinique / Guyane si elles ne sont pas représentées dans les listes ci-dessus.**
- Pour les épreuves de « National 2 » :
  - Etre licencié dans la zone géographique concernée,
  - Ne pas être qualifié pour l'épreuve de « National 1 » suivante,

Compte tenu du moindre effectif constaté au sabre hommes et dames dans les catégories cadets et juniors, ainsi qu'au fleuret dames juniors, il n'est pas appliqué de quotas par zone pour la participation aux épreuves de « National 1 ». (Il n'existe pas d'épreuve de « National 2 »)

NB : en cas d'absence d'un tireur constatée le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera appelé.

### 2. Calcul des quotas pour les épreuves de « Nationale 1 »

Les quotas sont attribués pour toute la saison sportive.

La répartition et l'attribution du nombre de places par zone géographique se basent sur le nombre de tireurs de chaque zone classés au classement national (hors DOM) final de l'année précédente.

$$\frac{\text{Nombre de tireurs de la zone classés} \times \text{nombre de places ouvertes pour l'épreuve}}{\text{Nombre de tireurs classés dans la catégorie}}$$

### 3 Qualification hors quota

Les commissions d'armes ont la possibilité de proposer au directeur technique national, au plus tard 7 jours avant l'épreuve :

- les demandes de qualification hors quotas argumentées,
- le numéro de série des tireurs pour la constitution des poules de l'épreuve pour laquelle ils (elles) ont été qualifiés.

#### **4 Engagements**

Les engagements sont à effectuer avant le jeudi (minuit) précédant l'épreuve.

- **Pour les épreuves de « Nationale 1 »** : la zone engage les tireurs (les tireurs classés dans les 32 premiers du classement national et les tireurs qualifiés par l'épreuve de « Nationale 2 ») participant à l'épreuve de « Nationale 1 » en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- **Pour les épreuves de « Nationale 1 », sans quotas et ouvertes aux étrangers** : les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;
- **Pour les épreuves de « Nationale 2 »** : les clubs engagent les tireurs participant à l'épreuve de « Nationale 2 » en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE ;

**NB** : En cas de force majeure, le coordonnateur de zone aura néanmoins la possibilité de faire appel au remplaçant jusqu'au **vendredi 15h précédant l'épreuve** en contactant la FFE.

En cas d'absence constatée d'un tireur le jour de l'épreuve, aucun remplacement ne sera effectué.

#### **5 Formule**

Pour les épreuves sans quota, ouvertes aux étrangers et organisées sur deux jours, la formule appliquée sera adaptée aux effectifs inscrits à l'épreuve et en accord avec la commission d'armes.

La compétition ne devra subir aucune interruption jusqu'à la remise des récompenses.

#### **Pour les épreuves « Nationale 1 » :**

##### **1/ Pour les épreuves à l'épée et au fleuret hommes et dames :**

- **1<sup>er</sup> tour de poule de 6 ou 7 tireurs, avec décalage par club et par ligue, sans éliminés,**
- **2<sup>ème</sup> tour de poule de 6 ou 7 tireurs, avec décalage par club,**
- **Qualification et classement pour le TED de 64 sur les deux tours de poules, (64 qualifiés)**
- **Tableau d'élimination directe de 64, avec décalage par club au 1<sup>er</sup> tour, sans repêchage,**

##### **2/ Pour les épreuves sans quota**

Au sabre hommes et dames:

- **1 tour de poule de 6 ou 7 tireuses, avec décalage par club et par ligue,**
- **Qualification pour le TED, sans repêchage,**

Au fleuret dames juniors:

- **1<sup>er</sup> tour de poule de 6 ou 7 tireuses, avec décalage par club et par ligue, sans éliminées,**
- **2<sup>ème</sup> tour de poule de 6 tireuses, avec décalage par club et par ligue,**
- **Qualification et classement pour le TED de 64 ou 128 en fonction des effectifs au début de l'épreuve sur les deux tours de poules (40% d'éliminées maximum),**
- **Tableau d'élimination directe, sans repêchage,**

#### **Pour les épreuves « National 2 » :**

- Les formules seront proposées, par les zones, selon les effectifs inscrits à l'épreuve.
- **Toutes les places qualificatives pour l'épreuve de « National 1 » devront être tirées. (selon les quotas déterminés par la FFE)**

1/2 finales et finale sur podium ou piste centrale.

Matches de poules : selon la formule FIE,

Matches d'élimination directe : selon formule FIE.

**6 Arbitrage** : Voir la réglementation de l'arbitrage.

## Championnats de France individuel cadets / juniors

Les championnats de France individuels sont ouverts aux licenciés FFE. (Cf. statuts)

### 1 Répartition des qualifiés

- Pour championnats de France « Nationale 1 » de 60 à 70 participants : (FHDC / EHDC / FHJ / EHDJ)
  - **Les 60 premiers du classement national actualisé à l'issue de la dernière épreuve de « Nationale 1 »,**
  - **2 tireurs par ligue DOM, si elles ne sont pas représentées dans les 60 premiers du CN**

Au sabre hommes **Juniors**, sabre hommes et dames **cadet**, et au fleuret dame **Juniors**, le nombre de tireurs est de **48 qualifiés** par le classement national actualisé avant l'épreuve.

**Au sabre dames juniors, le nombre de tireurs est de 32 qualifiés par le classement national actualisé avant l'épreuve.**

**NB1 : En Juniors, les 6 meilleurs français au classement FIE s'ajoutent, s'ils ne sont pas qualifiés pour l'épreuve individuelle.**

NB2 : en cas d'absence d'un tireur constatée le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera effectué.

- Pour les championnats de France « Nationale 2 » à 96 participants maximum: (FHDC / EHDC / FHJ / EHDJ)
  - Les tireurs classés de la 61<sup>ème</sup> à la 130<sup>ème</sup> place du classement national actualisé,
  - 1 tireur par ligue métropolitaine,
  - **2 tireurs par ligue DOM, si elles ne sont pas représentées entre la 61<sup>ème</sup> et la 130<sup>ème</sup> place du CN ;**

Au sabre hommes **Juniors**, sabre hommes et dames **cadet**, et au fleuret dame **juniors**, le nombre de tireurs est de **64 qualifiés** par le classement national actualisé avant l'épreuve, (tireurs classés de la 49<sup>ème</sup> à la 112<sup>ème</sup> place) et 1 tireur par ligue métropolitaine.

**Au sabre dame juniors, le nombre de tireurs est de 32 qualifiés par le classement national actualisé avant l'épreuve, classés de la 33<sup>ème</sup> à la 65<sup>ème</sup> place, et 1 tireur par ligue métropolitaine.**

NB : en cas d'absence d'un tireur constatée le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera appelé.

### 2 Qualification hors quota

**Les commissions d'armes ont la possibilité de proposer au directeur technique national, au plus tard 7 jours avant l'épreuve :**

- les demandes de qualification hors quotas argumentées,
- le numéro de série des tireurs pour la constitution des poules de l'épreuve pour laquelle ils (elles) ont été qualifiés.

### 3 Engagements

Les engagements sont à effectuer **avant le jeudi (minuit)** précédant l'épreuve.

**Les ligues engagent les tireurs qualifiés pour les championnats de France de « Nationale 1 » et de « Nationale 2 », individuels et par équipes, en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE,**

### 4 Formule

Les formules seront identiques pour les championnats de France « Nationale 1 » et « Nationale 2 » :

- 1 tour de poules à 7 et 6 en décalage par club et par ligue, **sans éliminés,**
- Et tableau d'élimination directe, **sans repêchage.**

**NB : En juniors, les 6 premiers français du classement officiel FIE juniors actualisé avant les championnats de France prennent les numéros de 1 à 6 (ex æquo avec les tireurs classés au classement national à ces places) ; sauf si leur numéro au classement national est meilleur.**

**Ils conservent ce numéro pour l'épreuve par équipe.**

**5 Arbitrage** (Voir la réglementation de l'arbitrage ; Les arbitres sont convoqués par la C.N.A.)

## Championnats de France par équipes cadets / juniors

Les championnats de France par équipes sont ouverts aux licenciés FFE. (Cf. statuts)

Les équipes sont composées de :

- 3 tireurs,
- 1 remplaçant éventuel,

Dans le cas de qualification de plusieurs équipes d'un même club, et seulement dans ce cas, la composition devra obligatoirement rester identique à celle de la dernière épreuve qualificative. **En revanche, des tireurs n'ayant pas participé à la qualification de ces équipes peuvent y être intégrés.**

En cas de non respect de cette disposition, l'équipe sera disqualifiée.

Afin de sélectionner ses équipes aux championnats de France, chaque zone met en place une épreuve de zone qualificative intitulée **½ finales par équipes des championnats de France**.

### **1 Répartition des équipes qualifiées**

- **32 équipes réparties sur l'ensemble des 5 zones comme suit :**
  - **8 places pour les zones ayant eu 1 équipe ¼ de finalistes des championnats de France de « Nationale 1 » de la saison précédente (hors DOM);**
  - **24 places attribuées aux zones géographiques correspondant au nombre de tireurs de chaque zone classés au classement national (hors DOM) final de l'année précédente.**

**NB : en cas d'absence d'une équipe constaté le jour de l'épreuve, aucune équipe remplaçante ne sera appelée.**

### **2 Classement des équipes dans le tableau :**

Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs au classement national actualisé avant l'épreuve individuelle. **(La présence des 6 premiers français du classement FIE actualisé avant l'épreuve individuelle dans l'arme et la catégorie junior sera prise en compte, se reporter au NB du point 4).**

Les tireurs non classés se verront attribuer la place correspondant au nombre de classés au classement national actualisé avant l'épreuve individuelle dans l'arme et la catégorie + 1.

L'équipe numéro 1 est celle qui a le moins de points.

En cas de nouvelle d'égalité, un tirage au sort sera effectué entre les équipes concernées.

La constitution du tableau se fera de façon à ce que les équipes d'une même ligue ne se rencontrent pas lors du 1<sup>er</sup> tour de tableau (qu'il soit complet ou incomplet).

### **3 Engagements**

**Les engagements sont à effectuer avant le jeudi (minuit) précédant l'épreuve.**

**Chaque ligue engagera la liste de ses équipes qualifiées à l'issue de l'épreuve de zone en utilisant les engagements en ligne disponibles sur le site FFE. Aucun engagement ne pourra être accepté passé ce délai.**

**Les capitaines des équipes qualifiées ont l'obligation de confirmer, lors de l'épreuve individuelle et au plus tard avant la remise des récompenses, la participation et la composition de leur équipe. Les équipes n'ayant pas confirmé dans ce délai se verront exclues.**

**Aucune inscription ne sera prise en compte le matin de l'épreuve par équipes.**

#### 4 Formule

La formule pour les championnats de France « Nationale 1 » et « Nationale 2 » est la suivante :

- Tableau d'élimination directe avec décalage par ligue (voir point 5 : principe de décalage) pour la rencontre du premier tour de tableau.
- Relais en 45 touches (Cf. formule FIE).

**NB :** Les 6 premiers français du classement officiel FIE juniors actualisé avant les championnats de France prennent les numéros de 1 à 6 (ex æquo avec les tireurs classés au classement national à ces places. Ils conservent ce numéro pour l'épreuve par équipe.

- Si une équipe est modifiée le matin de l'épreuve, le tableau doit être recomposé,
- En cas d'absence d'une équipe le jour de l'épreuve, son adversaire est déclaré vainqueur par abandon.

#### Constitution des tableaux d'élimination directe

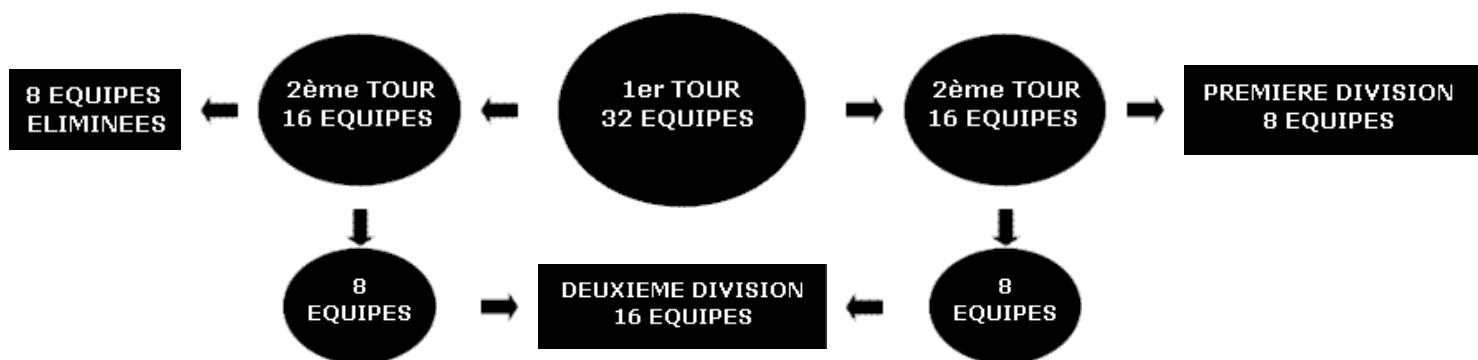
Les équipes sont placées dans le tableau d'élimination directe selon leur valeur obtenue en additionnant les places de leurs trois meilleurs tireurs.

- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort est effectué entre les équipes concernées.
- Décalage par ligue par quart de tableau.

#### Déroulement de l'épreuve :

- 1er tour : Tableau de 32.
- 2ème tour : Tableau direct des 16 vainqueurs (tableau A) et tableau des 16 perdants (tableau B) avec reclassement des équipes. Les huit équipes éliminées du tableau des vainqueurs (tableau A) passent en D2. Les équipes éliminées du tableau des perdants sont classées de 25 à N.
- 3ème tour : Tableau de D1 à 8 équipes et tableau de D2 à 16 équipes.

Afin d'éviter des matchs qui se seraient déjà déroulés, on procédera, le cas échéant, à un décalage des équipes.



#### 5 Arbitrage

Voir la réglementation de l'arbitrage

## Classements nationaux cadets / juniors

Il est établi à partir des circuits nationaux de « Nationale 1 » et « Nationale 2 », des **épreuves sans quota ouvertes aux étrangers** et des Championnats de France. Vous trouverez la liste de ces épreuves à la fin de ce chapitre.

**Au cours de la saison, l'actualisation du classement national et la qualification pour l'épreuve suivante ont lieu après chaque circuit de « Nationale 1 » (sauf pour la qualification aux Championnats de France)**

- Après le premier circuit de « Nationale 1 », sans quota ou de référence, seule une épreuve est comptabilisée,
- Après le deuxième circuit de « Nationale 1 » ou de référence, deux épreuves sont comptabilisées, et ainsi de suite .... ; sauf au fleuret dames juniors où à l'issue de la 3<sup>ème</sup> épreuve, deux épreuves sur trois sont comptabilisées, à l'issue de la 4<sup>ème</sup> épreuve, trois épreuves sur quatre sont comptabilisées et ainsi de suite...
- Après les championnats de France, le classement final est établi suivant les critères déclinés sur la page suivante.

**NB : les points obtenus sur une épreuve de « Nationale 2 » permettant d'accéder à une épreuve de « Nationale 1 » ne seront pas pris en compte.**

**Calcul des points :**

**Force de la compétition**

*Ce calcul s'effectue sur 32 tireurs.*

*Les tireurs classés FFE de 1 à 8 valent 10 points*

*Les tireurs classés FFE de 8 à 16 valent 05 points*

*Tous les autres tireurs valent 1 point*

**Nombre de points marqués par un tireur :**

$$X = F \times 100 \times \left(1,01 - \frac{\log P}{\log N}\right) \times 10$$

**Afin de ne pas désavantager les tireurs en cas de faible participation, un tournoi ne peut pas avoir une force inférieure à 8.**

**NB : Pour les épreuves sans quota ouvertes aux étrangers, aux 6 armes et au Fleuret Dames Juniors pour les épreuves seniors intégrées au classement, un coefficient de 1,2 sera appliqué.**

<b>Liste des épreuves prises en compte pour le classement national</b>
--

En plus des championnats de France :

- **Au fleuret cadets et cadettes** : **deux** épreuves de « Nationale 1 » + **deux** épreuves de « Nationale 2 » + l'épreuve **sans quota ouverte aux étrangers** de Cabriès.
  - Seuls les **3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
- **A l'épée cadets- cadettes** : **deux** épreuves de « Nationale 1 » + **deux** épreuves de « Nationale 2 » + l'épreuve **sans quota ouverte aux étrangers** de Chalons en Champagne à l'EH et Grenoble à l'ED.
  - Seuls les **3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
- **Au sabre cadets et juniors** :
  - **En cadets- cadettes** : trois épreuves de « Nationale 1 » + les deux épreuves **sans quota ouvertes aux étrangers** de Meylan et Tarbes,
  - Seuls **les 4 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
  - **En juniors hommes et dames**: trois épreuves de « Nationale 1 ».
  - Seuls **les 3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
- **Au fleuret hommes juniors** : trois épreuves de « Nationale 1 » + **deux** épreuves de « Nationale 2 »
  - Seuls **les 3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.
- **Fleuret dames juniors** : **trois épreuves de « Nationale 1 »** + **deux** épreuves de « Nationale 1 » senior (circuits nationaux **de Gonesse et de Grenoble**) ;
  - Seuls les **3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des **5 épreuves** seront pris en compte.
- **A l'épée juniors hommes et dames** : trois épreuves de « Nationale 1 » + **deux** épreuves de « Nationale 2 ».
  - Seuls les **3 meilleurs résultats** sur l'ensemble des épreuves seront pris en compte.

## Circuits nationaux seniors

Cf Règlement sportif fédéral DTN du 03/09/07

## Championnats de France seniors

Cf Règlement sportif fédéral DTN du 03/09/07

## Championnats de France par équipes seniors Nationale 1 et 2

Cf Règlement sportif fédéral DTN du 03/09/07

Cf Note d'informations de la DTN du 22/11/07 jointe à la fin du présent règlement .

## Championnats de France par équipes seniors Nationale 3

Cf Règlement sportif fédéral DTN du 03/09/07

L'échelon de « Nationale 3 » est sous la responsabilité des ligues et des zones

Les dispositions du cahier des charges des épreuves fédérales s'appliquent à l'ensemble des phases des championnats de France par équipes seniors y compris les phases préliminaires, notamment en ce qui concerne les dispositions médicales, impliquant la présence du médecin et sa prise en charge par le club organisateur.

Un club ne peut engager plus d'une équipe par échelon et par arme.

Ils peuvent engager plusieurs équipes aux épreuves qualificatives et qualifier plusieurs équipes aux Championnats de France N3. La composition des équipes pour les Championnats de France est libre.

**Engagement et composition des équipes** : Cf Chapitre F page 12 du règlement sportif fédéral du 03/09/07

**Arbitrage** : Cf réglementation de l'arbitrage

Le niveau N3 comprendra une phase qualificative dont l'organisation est confiée aux ligues et aux zones.

La FFE attribue pour la journée finale :

- 4 places pour chacune des zones (Nord Ouest, Nord Est, Sud Est et Sud Ouest)
- 8 places pour la zone de l'île de France
- **1 place par ligue** des départements d'outre mer, (DOM)

Chaque zone organisera une épreuve qualificative pour les Championnats de France de « Nationale 3 »

Pour le niveau N3, les équipes sont classées en additionnant la place au classement national actualisé des trois meilleurs tireurs. Un tireur non classé se verra attribuer un nombre de points correspondant à la totalité des tireurs classés +1 dans la catégorie et l'arme concernée.

NB : Voir ci dessous les précisions concernant cette organisation

**FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME****COMMISSION DE LA ZONE NORD OUEST****SAISON 2007/2008****PRECISIONS CONCERNANT LA SELECTION DES EQUIPES DE LA ZONE NORD OUEST POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE.****CADETS/JUNIORS**

Cf: Règlement fédéral

**SENIORS N3 PAR EQUIPES**

Engagements : 15 € par équipe à acquitter dans tous les cas .

Les épreuves de zone Nord ouest seront organisées si le nombre d'équipes engagées est supérieur au quota sélectif accordé par la FFE pour les Championnats de France N3.

Exemple : 4 équipes engagées à l'épreuve de zone par équipe en N3 = pas d'épreuves de zone, toutes les équipes sont qualifiées pour le Championnat de France N3 par équipes.

Exemple : 5 équipes et plus, l'épreuve est organisée. Un tableau d'élimination directe sera établi sur la valeur des points accumulés par les 3 meilleurs(es) équipiers(es) de chaque équipe.

En cas d'égalité, le classement national du 4<sup>ème</sup> élément de l'équipe sera pris en considération dans le calcul des points.

Si le 4<sup>ème</sup> élément n'apparaît pas dans le classement national de la catégorie concernée, il faudra lui ajouter 1 point, par rapport au moins bien classé de toutes les équipes engagées.

En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Le dénouement de la compétition sera organisé dans son intégralité jusqu'à la finale.

Pour être qualifiée, l'équipe devra participer à tous les matches proposés par le tableau d'élimination directe jusqu'à la finale.

Les arbitres devront apparaître sur la fiche d'inscription en ligne de la FFE.

l'organisateur de l'épreuve devra s'assurer du nombre suffisant d'arbitres.\*

\* Cf : Règlement de l'arbitrage de la FFE.

2007.01250. ET/PL

Paris, le 22/11/2007

A l'attention des ligues et C.T.S

<p align="center"><b>NOTE D'INFORMATIONS POUR DIFFUSION AUPRES DES CLUBS EVOLUANT DANS LES CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS</b></p>
---

Objet : informations complémentaires sur le chapitre F « circuits nationaux seniors, championnats de France par équipes seniors » 2007-2008.

Madame, Monsieur, Maître,

Donnant suite aux remarques des clubs engagés dans les championnats de France par équipes seniors 2007-2008 concernant l'organisation des rencontres, nous souhaitons vous apporter les précisions suivantes :

S'agissant de l'organisation des rencontres :

- Les rencontres s'effectuent selon un calendrier fixé par chaque commission d'armes. Ce calendrier correspond à des dates de week-end permettant ainsi, en accord avec le club adverse, d'utiliser le vendredi soir, le samedi ou le dimanche, pour organiser les rencontres; d'en informer préalablement la F.F.E à l'aide du formulaire de rencontre et de prendre contact avec l'arbitre officiant sur la rencontre.
- Pour toutes modifications de dates, il revient aux clubs organisateurs d'effectuer une demande préalable de modification de date auprès de la F.F.E, par courrier postal.
- La journée sportive, et non la journée calendaire, correspond à deux rencontres (match aller + match retour) du même tour de tableau.
- En aucun cas, les matchs aller et retour ne peuvent être organisés au cours du même week-end.
- Lors des phases finales organisées le jour des championnats de France, la composition des équipes engagées et confirmée la veille de l'épreuve ne pourra être modifiée.

S'agissant des modalités appliquées au match d'appui :

- Le match d'appui correspond à la troisième rencontre (rencontre « mort subite ») entre deux équipes à égalité de victoires à l'issue des deux rencontres aller et retour ; il s'effectue en 3 relais de 5 touches.

- Le capitaine d'équipe peut modifier l'ordre des tireurs inscrits sur la feuille de match et ayant participé au match retour (dont le remplaçant).

S'agissant de la transmission des résultats :

- Conformément au règlement, « *Les résultats sont transmis à la F.F.E, (sous 24 heures) par l'équipe ayant accueilli la rencontre. Elle transmettra le formulaire de rencontre et la feuille de match par courrier postal (F.F.E, 14 rue Moncey 75009 Paris), par courrier électronique ([ffe@escrime-ffe.fr](mailto:ffe@escrime-ffe.fr)) ou par télécopie (01.40.23.96.18). Les éventuelles réserves seront portées au bas de la feuille de match.* ».
- Il convient à l'arbitre et aux capitaines des équipes de signer la feuille de match.

S'agissant des championnats de France de N3 :

- Les clubs peuvent engager aux épreuves qualificatives et qualifier pour les championnats de France une ou plusieurs équipes.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le président, en l'assurance de nos salutations sportives les meilleures.

Patrick LEFORT  
Responsable « Vie sportive » et « Arbitrage »

Christian CANU  
Secrétaire général adjoint de la F.F.E

*Copie à : C.N.A, Commissions d'Armes, C.T.S et ligues.*